

DTG 120 FF

Notice d'utilisation des chaudières à gaz

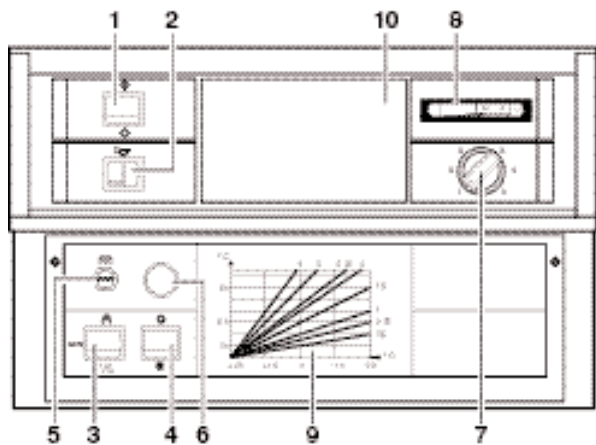
De Dietrich

Avertissement : le bon fonctionnement de la chaudière est conditionné par le strict respect des présentes instructions d'utilisation et d'entretien.

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

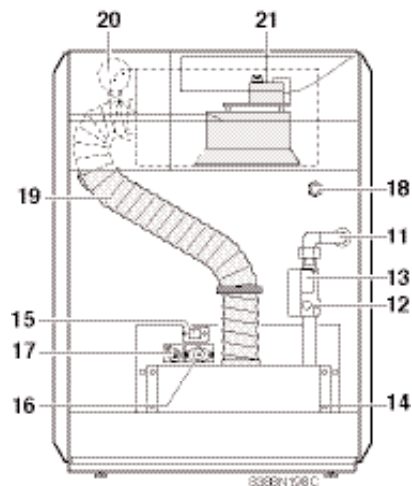
L'installation et la première mise en service doivent être effectuées par un professionnel qualifié.

Tableau de commande



8388N025

DTG 120 FF



- | | | | |
|---|--|--|--------------------------|
| 1. Interrupteur Marche/Arrêt avec voyant marche | 5. Fusible 3,15 AT | 10. Emplacement pour régulation (option) | 17. Sonde d'ionisation |
| 2. Bouton de réarmement du coffret de sécurité avec voyant alarme | 6. Thermostat de sécurité 110°C | 11. Arrivée gaz | 18. Doigt de gant |
| 3. Interrupteur 3 positions :
☰ - "AUTO - TEST STB" | 7. Thermostat (30-90°C) (butée à 70°C) | 12. Bloc de régulation gaz | 19. Gaine d'amenée d'air |
| 4. Interrupteur "Eté/Hiver" | 8. Thermomètre | 13. Coffret de sécurité | 20. Pressostat air |
| | 9. Courbes de chauffe (pour réglage de la régulation (option)) | 14. Brûleur | 21. Ventilateur |
| | | 15. Viseur de flamme | |
| | | 16. Electrode d'allumage | |

Mise en service

- Ouvrir le robinet de barrage gaz.
- Vérifier la position de l'interrupteur 3 positions **3** :
 - position manuelle ☰ : pour les chaudières **non équipées** de thermostat d'ambiance ou d'une régulation SV-matic.
 - position "**AUTO**" : pour les chaudières **équipées** d'un thermostat d'ambiance ou de régulation SV-matic.
- Placer l'interrupteur Eté/Hiver **4** sur position "Hiver" ❄.
- Régler le thermostat **7**, la régulation **10** de façon à ce qu'il se produise une demande de chaleur.

Le thermostat **7** doit être en position maxi si la chaudière est équipée d'une régulation SV-matic.

- Placer l'interrupteur Marche/Arrêt **1** sur position Marche ①.
- Le coffret de sécurité effectue son cycle d'allumage :
 - temps d'attente
 - préventilation
 - arc d'allumage et ouverture de la vanne gaz.
- Le brûleur principal **14** s'allume.

Extinction

Placer l'interrupteur marche/arrêt **1** sur position "Arrêt" ②.

Régulation

Pour assurer un fonctionnement confortable et économique, votre chaudière pourra avantageusement être équipée d'une régulation SV-matic livrée en option.

Voir la notice spécifique livrée avec la régulation.

Entretien

L'entretien et le nettoyage de la chaudière doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié. Pour cela, nous vous recommandons de souscrire un contrat de maintenance auprès d'un installateur qualifié. Au cas où celui-ci ne pourrait l'assurer, il vous est possible de souscrire un contrat de maintenance

auprès d'une société de service après-vente que votre installateur ou la société De Dietrich vous auront indiquée. Le ramonage du conduit de fumée et du pot de purge attendant, doit être effectué au moins une fois par an, lors des opérations d'entretien de la chaudière.

Précautions à prendre contre le gel

En cas d'arrêt du chauffage en hiver, entraînant des risques de gel (résidence secondaire par exemple), nous recommandons d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter la

congélation de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation (consultez votre installateur).

En cas de dérangements

Vérifications à faire avant d'appeler votre installateur :

- **Vérifiez la position de l'interrupteur 3 positions 3.**
- **Le brûleur ne fonctionne pas :**
 - Vérifiez les réglages du thermostat de chaudière 7 du thermostat d'ambiance et de la régulation SV-matic 10.
 - Il peut s'agir d'une coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Pour redémarrer la chaudière, réarmez le thermostat de sécurité 6 : retirer le capuchon de protection puis enfoncer le bouton de réarmement. Refaire les opérations de mise en route. Appelez néanmoins votre installateur qui remédiera à la cause de la surchauffe.
- **Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :**
 - Purger les radiateurs et faire un appoint d'eau neuve,
 - Vérifiez le bon fonctionnement de l'accélérateur,
 - S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, appelez votre installateur.

Lorsque vous signalez un défaut à votre installateur, indiquez-lui :

- Le type de la chaudière,
- L'année de fabrication ; celle-ci est donnée par un code à 4 chiffres : les 2 premiers chiffres représentent l'année (03 = 2003, 04 = 2004...), les 2 derniers chiffres donnent la semaine de fabrication (01 à 52),
- Le n° de série,
- Le type de gaz utilisé.

Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur de la porte de la chaudière.

Garantie

Vous venez d'acquérir un appareil DE DIETRICH et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement.

Votre installateur et tout le réseau DE DIETRICH restent bien entendu à votre disposition.

Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel).

Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales,
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation,

- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils, - aux règles de l'art.

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

DE DIETRICH THERMIQUE
S.A.S. au capital de 21 686 370 €
BP 30 - 57, rue de la Gare
F - 67580 MERTZWILLER
Tel : (+33) 03 88 80 27 00
Fax : (+33) 03 88 80 27 99
www.dedietrich.com

N° IRC : 347 555 559 RCS STRASBOURG

DE DIETRICH
SPINOFF - CENTER Romeinsestraat 10
B - 3001 LEUVEN / LOUVAIN
Tel (+ 32) 016 39 56 40
Fax (+ 32) 016 39 56 49
www.dedietrich.com



ADD8C